

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)
(Seconde partie)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° II - 174

présenté par
M. Binetruy, rapporteur spécial
au nom de la commission des finances

ARTICLE 50

Dans l'alinéa 4 de cet article, après le mot :

« des »,

insérer le mot :

« médicaments ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.